



## Décision n° 2024/76

demande de subvention pour l'opération :

« Requalification de la Gare du Tréport-Mers  
Tranche financière 1 – Maîtrise d'œuvre et honoraires divers  
liés aux 2<sup>nd</sup> œuvre, aménagements des abords immédiats et parvis »  
»

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégations au Président,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2022 ayant pour objet « opération de requalification de la gare du Tréport/Mers : coûts d'objectifs, portage financier et partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie »,

**Vu** la politique territoriale 2022-2024 du Département de la Somme et son fonds d'appui aux intercommunalités,

**Considérant** que le conseil communautaire a validé la réalisation de l'opération de requalification de la gare et de son parvis et sa transformation en maison du tourisme et de mobilités,

**Considérant** le lancement de la procédure de consultation en vue de procéder au recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Gare du Tréport/Mers,

**Considérant** que le conseil communautaire a chargé Monsieur le Président de solliciter tout co-financier,

Afin de permettre la complétude du dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de sa politique territoriale et son fonds d'appui aux intercommunalités,



DECIDE



Article 1<sup>er</sup> : La Communauté de Communes décide :

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération de Requalification de la Gare du Tréport-Mers pour une première tranche financière relative à la Maîtrise d'œuvre et honoraires divers liés aux 2<sup>nd</sup> œuvre, aménagements des abords immédiats et parvis comme suit :

Dépenses HT en €* Libellé		Recettes HT en € Libellé	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre <i>liée aux 2<sup>nd</sup> œuvre, aménagement abords immédiats et parvis</i>	274 800	Département de la Somme	248 777
Etudes et honoraires divers (bureau de contrôle, OPC, assurance, SPS, frais de géomètre) <i>liés aux 2<sup>nd</sup> œuvre, aménagement abords immédiats et parvis</i>	183 200	Autres financeurs	117 623
		Communauté de Communes des Villes Soeurs	91 600
TOTAL	458 000	TOTAL	458 000

- de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 248 777 euros pour cette opération et l'autorisation de préfinancement de l'opération.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 5 septembre 2024

Le Président,  
**Eddie FACQUE**

Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le .....2024  
Le Président,

